

---

**PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale  
extraordinaire du SEDR-CSQ,  
unité d'accréditation des Découvreurs**

tenue les 26 et 28 janvier 2021  
à compter de 18 h (inscription) / 18 h30 (début)  
en visioconférence

---

## Ordre du jour FERMÉ

1. Mot de bienvenue
2. Nomination des présidences d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la réunion tenue le 19 octobre 2020
5. Présentation de l'état actuel de la négociation
6. Portrait de la mobilisation jusqu'à maintenant et moyens de pression possibles
7. Vote sur un mandat de grève

### 1. *Mot de bienvenue*

Martin Hogue souhaite la bienvenue aux membres présents. Comme mentionné dans l'invitation le contexte de la pandémie ne permettait pas au SEDR-CSQ de faire une assemblée générale extraordinaire en présentiel. Pour pouvoir tenir une assemblée générale en visioconférence, la licence ZOOM qui permet le plus haut maximum de participants en simultané soit 1 000 personnes, le SEDR-CSQ a donc décidé de tenir ses assemblées générales en quatre soirs afin de permettre à tous les membres de pouvoir s'exprimer, et ce, par unité d'accréditation. Le Code du travail nous oblige à séparer les votes de grève par unité d'accréditation.

## **Unité d'accréditation Découvreurs**

**26 janvier 2021**

**Enseignantes et enseignants préscolaire-primaire**

**28 janvier 2021**

**Enseignantes et enseignants du secondaire, de l'ÉDA et de la FP**

**Présences (26 janvier 2021) : 336**

**Présences (28 janvier 2021): 222**

### 2. *Nomination des présidences d'assemblée*

Cette rencontre s'échelonne sur deux soirées. Les proposeurs et appuyeurs sont donc nommés lors de la première soirée, mais les membres présents seront invités à se prononcer chaque soir.

« QUE Patrice Bélanger agisse à titre de président d'assemblée et que Marie-Claude Choquette agisse à titre de coprésidente d'assemblée pour la réunion du 26 janvier 2021. »

QUE Marie-Claude Choquette agisse à titre de présidente d'assemblée et que Patrice Bélanger agisse à titre de coprésident d'assemblée pour la réunion du 28 janvier 2021. »

Proposeur : Martin Hogue  
Appuyeuse: Édith Gravel

**-Adoptée à l'unanimité-**

La présidence d'assemblée mentionne quelques rappels favorisant le bon fonctionnement pour la réunion en cours ainsi que différents éléments en lien avec la gestion de la plateforme.

### 3. **Adoption de l'ordre du jour FERMÉ**

Puisque cette rencontre s'échelonne sur deux soirées, les enseignants participant à la rencontre du 26 janvier nomment un proposeur et un appuyeur et passent au vote.

Pour le secondaire, l'éducation des adultes et la formation professionnelle, le proposeur et l'appuyeur ayant déjà été nommés les membres sont appelés à voter sur la proposition.

La présidence d'assemblée mentionne que l'ordre du jour est fermé puisque c'est une assemblée générale extraordinaire. Les documents seront partagés à l'écran lors de la présentation, mais les membres intéressés à suivre avec leurs propres documents, peuvent aller les télécharger sur le site du SEDR-CSQ dans la section / À propos / procès-verbaux.

« QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé. »

Proposeuse : Édith Gravel  
Appuyeuse : Sabrina Couture

**-Adoptée à la majorité –**

### 4. **Adoption du procès-verbal de la réunion tenue le 19 octobre 2020**

Puisque cette rencontre s'échelonne sur deux soirées, les enseignants participant à la rencontre du 26 janvier nomment un proposeur et un appuyeur. À la fin des rencontres, si aucune modification n'est soulevée, celui-ci sera adopté tel que rédigé.

Comme mentionné au point précédent, les membres participant à l'assemblée générale du 28 janvier sont invités à prendre connaissance du procès-verbal et si aucune modification n'est soulevée, celui-ci sera adopté tel que rédigé.

Les membres qui n'auraient pas pris connaissance du procès-verbal sont invités à le faire et à intervenir d'ici la fin de la rencontre pour y apporter des corrections au besoin. Si à la fin de la rencontre, il n'y a pas eu de modification, il sera adopté tel que rédigé.

« QUE le procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 19 octobre 2020 soit adopté tel que rédigé. »

Proposeuse : Édith Gravel  
Appuyeuse: Annie Ménard

**-Adoptée à l'unanimité-**

5. **Présentation de l'état actuel de la négociation**

Martin Hogue présente l'état actuel de la négociation en débutant par l'intersectoriel suivi d'une période de questions. Puis il enchaîne avec la chronologie de la négociation qui correspond aux pages 1 et 2 du 2BDF avec ouverture d'une période de questions. S'ensuit la présentation du volet sectoriel aux pages 6 à 9 du 2BDF suivie d'une autre période d'éclaircissement. Il mentionne qu'au niveau sectoriel, nous sommes loin d'une entente. (Annexe I (2BDF), Annexe II (État des négociations intersectorielles), Annexe III (Évolution de la négociation sectorielle))

6. **Portrait de la mobilisation jusqu'à maintenant et moyens de pression possibles**

Martin Hogue poursuit sa présentation en dressant le portrait de la mobilisation. La présentation correspond aux pages 3 à 5 du 2BDF puis des questions s'ensuivent. (Annexe IV Mobilisation et grève).

7. **Vote sur un mandat de grève**

Puisque cette rencontre s'échelonne sur deux soirées, les enseignants participant à la rencontre du 26 janvier nomment un proposeur et un appuyeur.

Les deux propositions suivantes sont annoncées puis la présidence d'assemblée explique les raisons pour lesquelles il n'est pas possible de modifier ces propositions ni d'en présenter de nouvelles. Une période de questions puis une délibérante ont lieu. Avant de lancer le vote, la présidence d'assemblée mentionne le fonctionnement du vote avec la plateforme Zoom. Elle rassure les membres sur la confidentialité des résultats reçus où seul un numéro apparaît avec la mention pour ou contre pour chacun des deux énoncés. Maude Lamontagne qui est responsable du comité d'élection et avocate agira à titre de scrutatrice afin d'authentifier les résultats des votes et certifier ceux-ci. Les résultats seront compilés par unité d'accréditation et ils seront dévoilés vendredi sur le site du SEDR-CSQ, notre page Facebook et les délégués les recevront également. Lorsque nous enverrons le vote, vous aurez 10 minutes pour voter puis vous pourrez quitter la salle, car la rencontre sera terminée.

« QUE l'assemblée générale mandate le Syndicat de l'enseignement des Deux Rives (SEDR-CSQ) à déclencher une grève légale jusqu'à l'équivalent de cinq jours à exercer en coordination avec la Centrale, au moment jugé opportun, de façon progressive, sur une base rotative et régionale ou sur une base nationale, et ce, en tenant compte de la conjoncture de la négociation. »

Proposeur : Martin Hogue  
Appuyeuse : Édith Gravel

Vote de ralliement :

Afin de ne pas retenir les membres qui désirent quitter la rencontre après le vote, le vote sur le ralliement est demandé en même temps que le vote sur le mandat de grève.

« QUE l'assemblée générale se rallie au mandat obtenu par la majorité des affiliés CSQ en déclenchant une grève légale jusqu'à l'équivalent de cinq jours à exercer en coordination avec la Centrale, au moment jugé opportun, de façon progressive, sur une base rotative et régionale ou nationale, et ce, en tenant compte de la conjoncture de la négociation.»

Proposeur : Martin Hogue  
Appuyeuse : Édith Gravel

Levée de l'assemblée à 20 h 35 le 26 janvier 2021  
Levée de l'assemblée à 20 h 55 le 28 janvier 2021

## Résultats du vote dévoilés le 29 janvier 2021 :

Vote de grève :

	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>
<b>Découvreurs</b>	<b>427</b> 79,37%	<b>111</b> 20,63%

**-Adoptée à la majorité-**

Vote de ralliement :

	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>
<b>Découvreurs</b>	<b>485</b> 90,15 %	<b>53</b> 9,85 %

**-Adoptée à la majorité-**

---

Martin Hogue  
Président

---

Sylvie Perreault  
Secrétaire-trésorière